

Le port de Nouméa se répartit sur 2 plans d'eau distincts administrés par le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC) : Petite et Grande Rade.

En Grande Rade : 4 ports privés dont les infrastructures sont gérées par leurs opérateurs : SLN (Doniambo), TOKUYAMA (baie de Numbo) et EXXON-MOBIL / SOGADOC (Baie des Dames).

Note 1: Un remorqueur obligatoire pour tout navire de plus de 60 m LHT.

Note 2: Restrictions pour les navires citernes : Seuls les navires transportant moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs sont autorisés à effectuer leur manœuvre de nuit.

1/ PETITE RADE :

Quai		Quai du FED	Quai des Longs Courriers
WGS 84 position		22° 16.120' S / 166° 26.025' E	22° 16.285' S / 166° 26.200' E
Limites	LHT max.	185 m	262 m (2 safrans ou PODS)* 250 m si 1 safran
	TE max	9,50 m	8,90 m
	Vents	A discuter avec le commandant en fonction des capacités manœuvrières du navire.	
Orientation		092° / 272°	175° / 355°
Longueur du quai		75 m	110 m
Disposition		2 ducs d'albe : Longueur totale installation : 155 m	Hauteur du quai : 3 m au-dessus du zéro des cartes
Utilisation des remorqueurs		LHT > 170 m sans propulseur d'étrave : 1 remorqueur. LHT > 205 m même avec propulseur : 2 remorqueurs. Dérogation des pilotes possible après évaluation des qualités manœuvrières du navire (ex : navires équipés de « Pods. »)	
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit	
Navires citernes restrictions		N/A	
Autres		* Bâbord à quai obligatoire & présence d'une vedette de sécurité. - Mouillage en Petite Rade interdit sauf autorisation spéciale du Commandant du Port ou urgence (mouillage A9).	

Nota 3: Le chenal d'accès à la Petite Rade doit être dégagé pour toute manœuvre de paquebots confirmé en VHF par l'officier de port.

2/ GRANDE RADE :

➤ Grand Quai :

Postes	Poste petits rouliers	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7	
WGS 84 position		22° 15.900' S 166° 26.180' E	22° 15.885' S 166° 26.085' E	22° 15.860' S 166° 25.985' E	22° 15.840' S 166° 25.900' E	
Limites	LHT max.	Longueur : sans limitation – Voir ci-après longueurs des postes à quai.				
	TE max.	5 m	9,80 m	10 m	10,3 m	10,3 m
Orientation	105° / 285°					
Longueur du quai	Total : 750 m					
Disposition	68 m entre A and 1	160 m entre bollards 1 & 7	160 m entre bollards 7 & 13	160 m entre bollards 13&19	190 m entre bollards 19&26	
Bassin d'évitage	Situé dans le Nord du poste 7, il a un diamètre de 0,36' soit 667m.					
Utilisation des remorqueurs	Navires de LHT > 170 m <u>sans</u> propulseurs d'étrave et les navires de LHT > 250 m avec propulseur d'étrave (sauf paquebots) :					
	<ul style="list-style-type: none"> - Tribord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et l'appareillage. - Bâbord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et 1 à l'appareillage. 					
	Voiturier LHT > 150 m <u>sans</u> propulseur d'étrave : 2 remorqueurs.					
	Voiturier LHT > 150 m et vent >15 nœuds: 2 remorqueurs.					
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.					
Dispositions spéciales		Ne pas dépasser le bollard n°1			Bâbord à quai recommandé *	
Autres	Une zone de travail pour le poste 8 était délimitée par des balises jaunes lumineuses qui sont maintenant déradés. * Une sonde à 8,6m se trouve dans l'angle du poste 7, il est recommandé de ne pas dépasser le bollard n° 26.					

➤ **DONIAMBO (Société Le Nickel - S.L.N.)**

Poste	Quai Sud		Quai Nord Ouest	
	Poste 1		Poste 3/4	Poste 5
WGS 84 position			22° 15.500' S 166° 26.130' E	22° 15.450' S 166° 26.095' E
Limites	LHT max.	Plus en service	N/A	N/A
	TE max.		9,90 m sous condition de marée*	10 m 9,70 m (Tankers)
Orientation	061°/241°		143° / 323°	
Longueur du quai	180 m		260 m	130 m + D.A. à 70 m dans le NW du coin du quai.
Bord à quai	N/A		Accostage Bd à quai sauf accord SLN.	Accostage Td à quai sauf accord SLN.
Jour et nuit Restrictions	N/A		Jour et nuit. *Les navires à pleine charge ne peuvent accoster qu'avec des hauteurs d'eau > 0,4m	Jour et nuit sauf conditions particulières pour navires citernes.
Utilisation des remorqueurs		Plus en service	2 remorqueurs* → <u>A l'accostage :</u> - Minéraliers > 170m. - Si navire au Poste 5 : → Largeur navire à quai > 35m. → Distance final < 35 mètres. <u>A l'appareillage :</u> - Vent secteur Ouest > 10 nds. - Si navire au poste 5 : → TE > 6 mètre sauf si Prop. → Minéraliers > 170m.	2 remorqueurs → pour navires LHT>150m sans propulseur d'étrave.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes		N/A	N/A	Les navires-citernes transportant plus de 1800 t de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou plus de 20.000 t de produits blancs ne peuvent effectuer leur manœuvre que de jour.
Utilisation des remorqueurs Navires citernes		N/A	N/A	2 remorqueurs → pour les navires LHT >100 m.
Remarques		N/A	* L'expérience acquise par les agents SLN et les pilotes permettra d'ajuster les cas particuliers en fonction des conditions existantes : météo, marée, état des fonds...	N/A

➤ **BAIE DES DAMES (installations privées EXXON-MOBIL)**

Postes	Appontement petits navires citernes	Poste de pompage en mer MBM
WGS 84 position	22° 14.170' S 166° 24.405' E	22° 14.360' S 166° 24.200' E (position de l'ancre si mouillage)
Limites	LHT max 100 m dont 25 m de murailles droites	200 m
	TE max 4,70 m	10,40 m
	Force de vent maxi 20 noeuds	Accostage :20 nds Appareillage :30 nœuds réduits à 20 nœuds en cas de vent d'Ouest (NW à SW)
Bord à quai	Indifférent	Indifférent
Orientation	135° / 315°	102°
Longueur du quai	10 m	380 m entres coffres AV et AR
Disposition	2 ducs d'albe de chaque côté de l'appontement. Longueur totale : 60 m.	6 coffres et deux espars marquant 2 manifolds 8" .
Utilisation des remorqueurs	1 remorqueur pour les navires LPG quelque soit la longueur.	2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage
Lamanage	1 chaloupe si LOA > 60m. Pointes AV et AR sur coffres.	2 chaloupes à l'accostage si disponible, 1 à l'appareillage. 2 aussières par coffres.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes	Jour uniquement	Accostage de jour uniquement. Appareillage de nuit possible si PEL < 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou < 20.000 tonnes de produits blancs.
Particularités	Pas de mouvements si navire amarré MBM Wharf en mauvais état : 1 remorqueur en stand-by si vent > 15nds Stop opération si vent >20 nds et mise au mouillage Mouiller ancre côté large	L'utilisation de l'ancre sur la ligne des coffres du large a été rendu facultatif et reste à la discrétion du pilote.
Limites opérationnelles de Mobil du 01/06/2014 :	Port en lourd : 5000 t Déplacement max : 6000 t	Port en lourd : 50 000 t Déplacement max : 60 000 t 2 amarres par coffres 2 remorqueurs (2000 Cv min) Le pilote s'assure que toutes les amarres soient raides avant de débarquer et que les crocs travaillent dans le bon sens. Le pilote contacte le terminal si le vent atteint 20 nœuds.

➤ **Quai d'attente petits navires citernes (PANC)**

Poste	Appontement LCT	
WGS 84 position	22° 14.442' S / 166° 24.423' E	
Limites	LHT max	80 m
	TE max	4,50 m
	Port en Lourd max	2000 tonnes
Orientation	117° / 297°	
Longueur du quai	30 mètres entres 2 ducs d'albe	
Disposition	Passerelle sur chaque ducs d'albe	
Utilisation des remorqueurs	1 remorqueur pour navire de plus de 60 m.	
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.	
Navires citernes restrictions	Oui	
Autres		

➤ **Baie de NUMBO (Cimenterie)**

Poste	Installation pour cimentiers et transport de clinker	
WGS 84 position	22° 14.825' S / 166° 24.675' E (position de l'ancre)	
Limites	LHT max	170 m (Pas de dérogation)
	TE max	9 m pour hauteur d'eau mini 0,7m
Orientation	185°	
Longueur du quai	530 m. entres coffre AV et coffre AR	
Disposition	3 ducs d'albe et 4 coffres d'amarrage	
Utilisation des remorqueurs	Arrivée :2 remorqueurs Départ : 1 remorqueur	
Jour et nuit restrictions	Accostage de jour uniquement Appareillage de nuit possible	
Autres	Les navires accostent Bâbord sur les 3 ducs d'albe. Trémie sur le duc d'albe du milieu : Ne surtout pas toucher ! Pas d'amarrage sur DA Sud	